



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Check against delivery

Traité sur le commerce des armes
4^{ème} Conférence des états
Tokyo, 20-24 Août 2018
Agenda Point 10: Contributions financières

Contributions financières

Monsieur le Président

Nous restons fortement préoccupés par la situation financière de la convention. Nous sommes tout particulièrement préoccupés du fait que seul un peu plus de 60% des Etats parties remplissent leurs obligations financières. Nous notons par ailleurs que toute une série d'Etats non jamais effectué ne serait-ce qu'un versement depuis l'adoption du premier budget dans le cadre de la convention. Nous tenons à relever une fois encore que les contributions ne sont pas optionnelles mais une obligation au titre du traité. Adopter rapidement les mesures nécessaires afin de traiter cet important problème est nécessaire, la situation actuelle n'étant pas tenable. Le Comité de gestion indique dans son rapport aux pages 3 et 4 l'impact potentiel du retard dans les contributions ou de cas de non-paiement. Ceux-ci sont conséquents, comme nous avons pu le constater dans le cadre d'autres instruments de désarmement.

Nous tenons à remercier le Comité de gestion pour avoir cherché d'identifier les raisons de retard dans le versement des contributions ou de non-paiement comme exposé aux pages 5 et 6 du rapport. Nous pouvons également appuyer la mise en œuvre des mesures proposées dans ce même tableau. Il ne peut s'agir là que d'un premier train de mesures. D'autres seront également nécessaires. Il nous semble important de mandater le Comité de gestion à poursuivre ses travaux et efforts dans ce domaine.

Concernant le non-paiement des contributions, nous pouvons soutenir que le Comité de gestion soit guidé par les éléments identifiés au paragraphe 18 du rapport. Il nous semble important que celui-ci se penche également sur les efforts entrepris et les mesures adoptées dans le cadre d'autres conventions, par exemple la Convention sur certaines armes classiques qui a déjà adopté tout un train de mesures, mais pas seulement. Les considérations au paragraphe 19 nous semble par conséquent d'importance.

Nous remercions également le Comité de gestion de s'être penché sur la question des liquidités. Celle-ci est d'une importance particulière pour le TCA au regard du fait que celui-ci ne peut pas s'appuyer sur la trésorerie d'une institution tierce comme cela a longtemps été le cas pour d'autres conventions. Nous avons pu constater l'impact qu'un manque de liquidité peut avoir concernant

d'autres traités, d'où la nécessité de mettre rapidement en place les garde-fous nécessaires en ce qui concerne le TCA.

Nous appuyons pleinement la proposition du Comité de gestion de préciser la forme qu'un fonds de réserve pourrait prendre, dans l'optique de statuer en la matière à CSP5. Là aussi, il nous semblerait opportun de s'informer des mesures adoptées par d'autres conventions. Certaines d'entre elles ont déjà mis en place de tels fonds de réserve comme la CCM, d'autres l'envisagent comme la Convention sur l'interdiction des armes biologiques.

Il convient également de relever que plusieurs conventions ont récemment majoré leur budget annuel de 15% à travers l'ajout d'une rubrique intitulée contingence, laquelle fait de facto office de réserve.

Merci, Monsieur le Président